

## INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

### Bulletin n° 10, le 4 août 2009



#### MOUCHE DE L'OLIVIER

La situation n'a pas évolué depuis la semaine dernière. Cependant, les prochains vols sont annoncés avec des populations qui augmentent progressivement. Soyez vigilants : contrôlez vos pièges et les éventuels dégâts sur les fruits.

Les traitements auront lieu sur les variétés sensibles, les vergers irrigués et destinés à la confiserie:

> pour les vergers situés à moins de 150 m d'altitude, intervenir entre le 12 et le 19 août avec un adulticide, en préventif, si les dégâts sont compris entre 8 et 10% de fruits présentant une piqûre de ponte (olives à huile). Au delà de ce seuil, intervenir avec un larvicide entre le 15 et le 20 août.

> pour les vergers situés au-dessus de 450 m d'altitude, intervenir entre le 10 et le 15 août avec un adulticide, en préventif.

> pour les autres vergers, attendre le prochain bulletin

En verger en sec, destiné à l'huilerie, le traitement larvicide n'est pas à envisager, en raison des faibles dégâts observés dans les vergers observatoires.

#### Produits autorisés sur oliviers \* :

Matière active	Spécialités	Dose de spécialité	DRE	ZNT	Conditions	Tox	Env
lambda-cyhalothrine	Karaté Zeon	0,013 l/hl	48 h	20 m	adulticide 2 applications max / an	Xn	N
	Pool, Ninja	0,025 kg/hl	48 h	5 m			N
	Karaté Xpress	0,025 kg/hl	48 h	5 m			N
	Agrotech lambda-cyhalothrine 100CS	0,013 l/hl	48 h	20 m			AQU
	Karachoc, Zelambda	0,025 l/hl	24 h				N
deltaméthrine	Décis J, Décis Protech, Pearl Protech, Split Protech	0,083 l/hl		50 m	adulticide	-	N
spinosad	Syneis appât	1,2 l/ha	6 h	5 m	Utilisable en AB 4 applications max / an adulticide	-	N
diméthoate	Dimézyll, Techn'oate Utilisable jusqu'au 30/09/09	0,075 l / hl	24 h	5 m	Larvicide	Xn	GI DAB POIS
	Rogor PIPC40, Dimate BF						

DRE= délai de rentrée dans le verger après un traitement

ZNT= Zone Non traitée

Tox = Toxicité pour l'applicateur : Xn = Nocif (risque de gravité limitée) ; - = sans classification (peu de risque grave)

Env = Substances présentant des effets sur l'environnement : N = dangereux (risque immédiat ou différé) ; AQU = dangereux pour les organismes aquatiques ; GI = dangereux pour le gibier ; DAB = dangereux pour les abeilles ; POIS = dangereux pour les poissons

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. \* Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

## COCHENILLE NOIRE

Sur les foyers de cochenilles, dont les arbres présentent des feuilles brillantes et collantes et/ou de la fumagine, le traitement contre ce ravageur sera effectué avec un produit à base de **fénoxycarbe**, entre le 10 et le 20 août. Utiliser Insegar, Precision ou Trilogie +, à la dose de 40 g/hl.

**Rappels :** la qualité de la pulvérisation est déterminante sur l'efficacité du produit. Appliquez la préparation jusqu'au « point de ruissellement » de la bouillie sur le feuillage. Le fénoxycarbe est un larvicide, il n'est pas efficace sur cochenille adulte et larves âgées.

Le fénoxycarbe est autorisé en Ardèche depuis l'arrêté préfectoral du 17 avril 2007. Il était interdit depuis 1998, en raison d'élevage de ver à soie dans le sud du département. Pour consulter l'arrêté : [http://www.ardeche.pref.gouv.fr/sections/publications/textes\\_officiels/recueil\\_actes/raa\\_2007/recueil\\_des\\_actes\\_ad1412/downloadFile/file/raa200704.pdf?nocache=1183108461.68](http://www.ardeche.pref.gouv.fr/sections/publications/textes_officiels/recueil_actes/raa_2007/recueil_des_actes_ad1412/downloadFile/file/raa200704.pdf?nocache=1183108461.68)

Pas de produits disponibles en AB pour cette période.

**Pas d'Infolive la semaine prochaine**